

## Sommaire – Rapport sur l’examen de la loi sur les images intimes et la cybersécurité

Le ministère de la Justice a terminé un examen de la loi sur les images intimes et la cybersécurité (*Intimate Images and Cyber-protection Act*) [la « loi »] au nom du ministre de la Justice, conformément à l’article 14 de la Loi. L’examen avait pour but d’évaluer l’efficacité de la loi à atteindre son objectif et de formuler des recommandations.

La loi vise à décourager, à prévenir et à prendre en charge les incidents de diffusion d’images intimes sans consentement ainsi que les incidents de cyberintimidation, tout en soutenant et en protégeant les libertés fondamentales de la pensée, des croyances, de l’opinion et de l’expression, y compris la liberté de la presse et des médias de communications.

Entrée en vigueur en juillet 2018, la loi permet aux victimes de cyberintimidation ou de diffusion d’images intimes sans consentement d’amorcer une procédure judiciaire volontaire pour les litiges juridiques privés. La loi a désigné l’unité CyberScan du ministère de la Justice pour apporter soutien et assistance aux victimes de diffusion d’images intimes sans consentement ou de cyberintimidation, pour proposer des séances d’information et d’éducation du public, et pour fournir des services de résolution de litiges volontaires, notamment des conseils, des négociations, de la médiation et des approches de justice réparatrice en ce qui concerne les comportements préjudiciables en ligne.

Evoke Consulting a reçu le mandat de concevoir, en collaboration avec le ministère de la Justice, un processus de consultation publique tenant compte des traumatismes, afin de cerner les occasions d’améliorer la loi et sa mise en œuvre. Le processus, conçu pour être inclusif, a donné la priorité à la participation de différentes parties prenantes, y compris des personnes qui ont vécu des expériences directement liées à la loi.

La consultation publique a été lancée en janvier 2022, et plus de 460 personnes représentant la diversité de la population néo-écossaise y ont participé. Diverses méthodes ont été utilisées pour entrer en contact avec les gens de la Nouvelle-Écosse, notamment 11 séances en petits groupes, 8 conversations individuelles et un sondage public en ligne.

La consultation a mis en évidence les besoins de personnes qui interagissent directement avec la loi, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, la sensibilisation et les possibilités d'améliorer le soutien aux victimes. Le personnel de CyberScan reçoit des demandes de renseignements de la part d'un groupe de parties prenantes diversifié, comme des organisations communautaires, des agents d'application de la loi, des services aux victimes, des éducateurs et des victimes de cyberintimidation ou de diffusion d'images intimes sans consentement. Les groupes consultés ont fait part de la nécessité pour CyberScan non seulement d'élaborer un processus d'accueil tenant compte de la grande variété de demandes, mais aussi de fournir des explications claires sur les services offerts et les processus connexes.

Les gens de la Nouvelle-Écosse ont affirmé qu'il était difficile de comprendre les progrès technologiques. Cette réalité, jumelée à une augmentation des interactions en ligne, a créé un environnement où le risque de cyberintimidation ou de diffusion d'images intimes sans consentement a également augmenté. La loi joue un rôle important pour assurer la sécurité du public lors de telles interactions. Les éducateurs, les administrateurs d'école, les jeunes et les membres de la communauté sont témoins ou subissent des pressions sociales pour participer à des actions relevant de la loi.

De nombreux enfants aussi jeunes que huit ans ont accès à Internet et prennent part à des interactions malgré des mécanismes de sécurité limités. Les enfants et les jeunes sont particulièrement exposés au risque d'être victimes de cyberintimidation ou de diffusion d'images intimes sans consentement. CyberScan a la possibilité de collaborer avec des parties prenantes, telles que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les centres régionaux pour l'éducation, afin d'en apprendre davantage sur les problèmes de cyberintimidation et de diffusion d'images intimes sans consentement dans les établissements d'éducation en Nouvelle-Écosse.

La majorité des gens de la Nouvelle-Écosse qui ont participé à la consultation ne connaissaient pas la loi. Le ministère de la Justice a la possibilité d'élaborer des campagnes de sensibilisation visant à clarifier l'accès aux services de soutien en utilisant un langage et une compréhension communs. La population néo-écossaise a besoin de clarté en ce qui concerne la loi et la façon dont elle peut interagir avec elle. Les présentations, les campagnes de sensibilisation et les messages doivent présenter clairement les objectifs et demeurer cohérents sur toutes les plateformes.

Les groupes consultés ont communiqué des renseignements sur un large éventail de mesures de soutien et de services existants pour les victimes de cyberintimidation et de diffusion d'images intimes sans consentement, comme CyberScan, les services d'aide aux victimes du ministère de la Justice et des services de police, les organisations au service des femmes, les organisations au service des jeunes, les écoles, les lignes de crise en santé mentale provinciales, les avocats et les conseillers. Malgré ces systèmes de soutien, les victimes avaient le sentiment de passer entre les mailles du filet. Le ministère de la Justice a la possibilité d'examiner les services de CyberScan au moyen d'une perspective axée sur la victime afin de déterminer sa place dans le continuum de services d'aide aux victimes au sein du gouvernement, des services de police et de la communauté, de manière à optimiser l'efficacité de la loi.

La loi est un élément clé pour prévenir et réparer les préjudices causés par la cyberintimidation et la diffusion d'images intimes sans consentement en Nouvelle-Écosse. Les recommandations formulées dans l'examen portent sur la sensibilisation, l'accessibilité, l'inclusion et la collaboration, et elles sont essentielles pour garantir que les personnes victimes de cyberintimidation ou de diffusion d'images intimes sans consentement reçoivent le soutien et les services dont elles ont besoin.